

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
(CDD)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°112 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD SIGNE LE 30 MAI 2024 A NAIROBI
AU KENYA ENTRE LE BURKINA FASO ET LA
BANQUE ARABE POUR LE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN
AFRIQUE (BADEA) RELATIF A UNE LIGNE
DE FINANCEMENT D'OPERATIONS
D'IMPORTATION AU BURKINA FASO, DE
BIENS D'ORIGINE ARABE, AFRICAINE ET
INTERNATIONALE**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député
Diédon Alain HIEN, rapporteur.

Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi 24 septembre de 09 heures 27 minutes à 10 heures 10 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Kanibè TUINA, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord signé le 30 mai 2024 à Nairobi au Kenya entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) relatif à une ligne de financement d'opérations d'importation au Burkina Faso, de biens d'origine arabe, africaine et internationale.

Au préalable, la Commission du développement durable (CDD), saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation le vendredi 13 septembre 2024, de 09 heures 52 minutes à 10 heures 30 minutes, au cours de laquelle elle a synthétisé ses préoccupations.

Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, par le député Diédon Alain HIEN, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie et des finances. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet en quatre points :

- contexte et justification de l'accord,
- objectif et description de l'accord,

- principaux résultats attendus de l'accord,
- montant et caractéristiques de financement.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I.2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés. Ces préoccupations ont porté, entre autres sur :

- le montant global des sommes dues par l'Etat à la SONABHY au titre des subventions et le montant de la subvention de l'Etat qui lui est accordée depuis les trois dernières années ;
- le fonctionnement de la SONABHY sans la subvention de l'Etat après la mise en œuvre du projet ;
- la pertinence de l'ancrage institutionnel actuel de la SONABHY ;
- les prévisions en hausse importante de la consommation du super qui passe de 1 589 186 931 litres en 2024 à 2 061 811 124 litres en 2025 ;
- le volume actuel des importations de la SONABHY par trimestre ;
- l'accroissement de la marge bénéficiaire de plus de 19 milliards avec la tension de trésorerie que connaît la SONABHY ;
- les raisons des tensions de trésorerie que connaît la SONABHY ;
- l'exclusion de la liste des bénéficiaires de certaines entreprises et institutions par le Gouvernement des subventions liées aux hydrocarbures pour réduire la charge de l'Etat ;
- l'augmentation de la marge bénéficiaire de la SONABHY qui doit disponibiliser les hydrocarbures à moindre coût alors que le pays n'est pas producteur de pétrole ;
- la révision de certaines clauses avec les multinationales d'hydrocarbures pour éviter la concurrence déloyale et mettre l'accent sur les entreprises nationales.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB) fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que la ratification du présent accord permettra de :

- améliorer les conditions de vie des ménages à travers l'accessibilité et la disponibilité du gaz butane à moindre coût ;
- participer à la lutte contre la désertification ;
- contribuer au développement socio-économique du Burkina Faso.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 24 septembre 2024



LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CDD

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	TUINA Kanibè	PDCE
2.	HIEN Diédon Alain	OSC
3.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	JUSTIFICATION
1.	KONE Moussa	OSC	Raison de famille
2.	SIDIBE Mariam	PP	Pour raison de famille (Décès)
3.	BONZI Nonyeza	FVR	En déplacement
4.	DAMIEN /YOUL Ini Inkouraba	FVR	A la COMFIB
5.	KABRE Aboubacar	PDCE	A la COMFIB
6.	NIGNAN Dida	FDS	En mission
7.	KABRE Kalifa	FVR	Raison de santé (Malade)
8.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PDCE	Raison de famille (Décès)
9.	ZONGO Sayouba	PDCE	En mission

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique
2.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
3.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

LISTE DU PERSONNEL ABSENT EXCUSE

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION	JUSTIFICATION
1.	KAMBIRE Bèbè Albert	Administrateur parlementaire	A la COMFIB